

## DECISION DU MAIRE N° 2023-001

### Virement de crédits effectués depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues »

Le Maire de Druelle Balsac,

Vu la délibération du conseil municipal n° 07/2022 du 24 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2322-1 et L.2322-2 autorisant le Maire à employer le crédit pour dépenses imprévues,

## DECIDE

**Article 1 :** de procéder au virement de crédits tels que présentés ci-après depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement du budget de la commune au titre de l'année 2022 :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	Investissement	10	10226	Taxe d'aménagement	+ 300.00 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	Investissement	020		Dépenses imprévues	- 300.00 €

**Article 2 :** de rendre compte au conseil municipal des virements ainsi opérés depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues », conformément aux articles précités,

Le 6 janvier 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Le Maire,

**Patrick GAYRARD,**

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de publicité et de transmission en Préfecture.

Télétransmis le : .....

Affiché le : .....

6 JAN. 2023



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DECISION DU MAIRE N°2023-001 - Virement de crédits effectués depuis  
le chapitre 020 "dépenses imprévues".

.....  
Date de décision: 06/01/2023

Date de réception de l'accusé 06/01/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023\_001

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20230106-2023\_001-AU

.....  
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DECISION DU MAIRE N°2023-001 - Virement de crédits.pdf ( 99\_AU-  
012-200064665-20230106-2023\_001-AU-1-1\_1.pdf )